

# Assemblées Climat : synthèse

*Texte destiné aux porte-paroles*

## Contexte

Partageant la prise de conscience de notre commune quant à l'urgence de prendre des mesures pour diminuer le réchauffement climatique en y impliquant les citoyens, Kayoux a organisé plusieurs assemblées citoyennes consacrées au climat.

Après avoir élaboré une Fresque du climat, les citoyens ont considéré trois thématiques comme prioritaires : **le logement, la mobilité et l'économie.**

Ayant pris connaissance des actions reprises dans le document de synthèse du plan (PAEDC) de la ville, les participants à la seconde assemblée ont constaté que le logement et la mobilité étaient pris en compte, mais qu'il subsistait cependant un espace pour des mesures visant à renforcer l'action en ces domaines. Par contre, l'économie était très peu abordée dans le PAEDC, en particulier dans la section « Plan d'actions ». Ces trois thématiques ont dès lors fait l'objet d'un travail plus approfondi lors d'ateliers complémentaires, dont nous exposons les résultats ci-dessous.

## 1 - Le logement

Les ateliers complémentaires ont permis de dégager de nombreuses idées, dont certaines ont été développées.

### 1.1. Limiter l'abattage et l'élagage des arbres et haies

#### Constats

Généralement, les arbres sont protégés, seulement s'ils ont plus de trente ans. Pour les plus jeunes, que prévoit-on ?

En ce qui concerne les plantations réalisées comme clôtures, celles-ci sont limitées en hauteur par les règlements communaux\*, tandis que la période de coupe ou d'abattage est désormais réglementée de façon à ne pas interférer avec la période de nidification des oiseaux (du 15/3 au 15/7).

#### Proposition

La hauteur des plantations étant proportionnelle à la capacité d'absorption des GES, il serait souhaitable de ne plus en limiter la hauteur à 2 mètres, sauf si celle-ci représente une nuisance (ombrage excessif des bâtiments) ou un risque (chute d'une plantation lors de tempête...). Ces justifications seraient à évaluer en cas de plainte.

#### Référence

Extrait du règlement communal d'urbanisme

1.13 – Aire d'équipement en zone urbaine – 400/460 : Clôture

La plantation d'une haie est recommandée sur les limites latérales pour marquer la séparation entre les parcelles contiguës. La hauteur des haies ne dépasse pas 2 mètres . Les haies devront comprendre une et de préférence plusieurs essences régionales. Les haies monospécifiques de résineux sont interdites. Le choix des essences est fait sur base des espèces reprises dans l'atlas de la flore belge et luxembourgeoise publié par le jardin botanique national de Belgique en 1972.

1.7 – Aire en dehors des centres – 1.81 – Aire résidentielle

La plantation d'une haie est vivement souhaitée pour marquer la séparation entre des jardins contigus.

## **1.2. Préserver le patrimoine naturel en limitant les constructions**

Le patrimoine naturel comprend les forêts, les zones agricoles et les terrains naturels non artificialisés.

**Constats** (inspirés de la lettre de « Révision du Schéma de Développement du Territoire » publiée par FIAN Belgique dans le cadre de l'enquête publique sur la révision du SDT, en juillet 2023)

- Les forêts sont des écosystèmes critiques pour l'équilibre écologique et climatique : stockage du carbone, régulation de la température, refuge de biodiversité, stabilisation des sols, fourniture de produits bois (énergie renouvelable, matériaux de construction).

- La vulnérabilité des forêts est croissante face aux changements climatiques (incendies, ...). Dans certaines zones fortement impactées par les dépérissements, l'effet puits a pu disparaître, voire s'inverser. L'enjeu est donc aujourd'hui de réussir une adaptation de notre forêt pour permettre la continuité de ses peuplements avec des essences adaptées aux conditions plus chaudes et sèches.

- La transition et la relocalisation des systèmes alimentaires nécessitent une préservation des terres agricoles face à l'urbanisation.

- Des pratiques de gestion agricoles vertueuses permettent de favoriser les services écosystémiques tels que la lutte contre l'érosion, l'accueil de la biodiversité...A ce titre, l'agriculture pourrait représenter une part de la solution face au changement climatique et à la chute de la biodiversité. « L'utilisation des espaces agricoles participe également à la préservation et la gestion des ressources naturelles, de la biodiversité et des sols, au développement socio-économique du territoire ainsi qu'à la préservation et la gestion du territoire et des paysages. » (Projet de SDT, section AI3.P5, p.108)

- « L'artificialisation des terres résultant de l'urbanisation se fait essentiellement au détriment des terres agricoles » (Projet de SDT, section SA1.C2 p. 33)

- « La Wallonie présente une variété de friches dont les perspectives de réaménagement sont nombreuses » (Projet de SDT, section SA3ec0.C7 p. 57), dont 3720 ha de sites à réaménager (SA1.C7 p. 34) et sur lesquelles de nouvelles activités économiques pourraient s'implanter, y compris dans les centres urbains et villageois »

- « Le rétablissement des fonctions écologiques d'un sol artificialisé et des services écosystémiques associés peut prendre plusieurs centaines d'années ». L'artificialisation des sols est un processus difficilement voire non réversible. (Projet de SDT, section SA1.E1 : « en tant que ressource non renouvelable, le sol doit faire l'objet d'une gestion parcimonieuse ».)
- Les terrains naturels non artificialisés ainsi que les espaces excentrés doivent être protégés pour lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols dans ces espaces.

### **Propositions**

- Plusieurs idées issues de l'analyse du projet de SDT par la FIAN nous semblent intéressantes pour limiter l'urbanisation et l'artificialisation des sols :
- Limiter les terrains à vocation économique aux terres déjà artificialisées (par exemple via la réhabilitation des friches industrielles) ;
- Limiter l'imperméabilisation des sols dans l'aménagement du territoire (projets urbanistiques et aménagement des voiries).
- Prioriser, dans cet ordre, l'occupation de logements inoccupés (voir proposition 1.3), la rénovation et la démolition-reconstruction aux projets de nouvelles constructions sur des terrains non artificialisés.
- Anticiper l'objectif du STOP BÉTON, l'horizon 2050 étant trop tardif par rapport aux enjeux climatiques et de perte de la biodiversité. L'adaptation de mesures contraignant fortement l'urbanisation d'ici 2030 semble un horizon plus adapté.
- Le nouveau SDT ne s'appliquera qu'à des projets égaux ou supérieurs à deux hectares, qui ne représentent qu'une petite partie des demandes de permis qui sont déposées chaque année. Bien qu'il s'agisse déjà d'une amélioration par rapport à la situation actuelle (seuil de 15 hectares), nous suggérons que les propositions précédentes s'appliquent aux projets de toutes tailles.
- La révision du schéma du développement du territoire a été soumise à une enquête publique en juillet 2023. Quelle sera la suite donnée à cette enquête ? Les prochaines étapes de ce processus au niveau communal devront assurer une consultation large et active des habitants.

### **Référence**

\* FIAN Belgique, En ligne. Consulté 10/01/2024. <https://www.fian.be/Faisons-entendre-nos-voix-pour-preserver-les-terres-agricoles>

### **1.3. Remettre sur le marché les logements inoccupés**

#### **Constats**

La Région wallonne a adopté le 1<sup>er</sup> septembre 2022 trois mesures de lutte contre les logements inoccupés. La première de ces mesures est la suivante « les gestionnaires de réseau de distribution sont habilités à communiquer, une fois par an, aux pouvoirs locaux les consommations de certains logements soupçonnés d'être inoccupés. »

Les communes peuvent ensuite introduire des actions en justice contre les propriétaires de logements inoccupés. Plusieurs types d'actions peuvent être envisagées (réquisition douce, réquisition unilatérale, amende, action en cessation).

#### **Proposition**

- La commune a-t-elle fait appel aux gestionnaires de réseaux de distribution pour identifier les logements inoccupés ?
- La commune a-t-elle recours à des actions en justice contre les propriétaires de logements inoccupés ?

En cas de réponse négative à l'une de ces questions ou aux deux, nous proposons à la commune de faire appel à ces outils afin de 1) compléter la liste de bâtiments inoccupés 2) contraindre les propriétaires à mettre ces logements à disposition.

#### **Source**

<https://www.wallonie.be/fr/actualites/la-wallonie-renforce-sa-lutte-contre-les-logements-inoccupes#:~:text=Selon%20une%20estimation%20r%C3%A9v%C3%A9l%C3%A9e%20dans,logements%20inoccup%C3%A9s%20sur%20son%20territoire.>

### **1.4. Favoriser le slowheat**

#### **Constats**

Dans le secteur tertiaire, le chauffage des bâtiments représente le principal poste de consommation d'énergie.

Depuis peu, un collectif citoyen associant particuliers et chercheurs explore des pratiques de chauffage en rupture avec les modes hérités du siècle passé, visant à « chauffer les corps plutôt que les volumes » - et donc à diminuer les températures d'ambiance – tout en préservant une qualité de vie décente. Il s'agit du concept de « SlowHeat ». Le territoire communal compte au moins deux expériences originales dans cette veine menées, l'une à l'école des Bruyères, l'autre au sein de l'UCLouvain (LOCI+LAB)\*.

Dans son PAEDC, les autorités communales manifestent leur volonté d'associer les autres acteurs du territoire à l'effort de réduction des émissions de CO2 et d'engager des actions visant à changer les comportements individuels (PAEDC). D'autre part, il existe sur le territoire

communal un acteur privé de grande envergure, l'UCLouvain, propriétaire d'un grand nombre de bâtiments.

### **Propositions**

Nous proposons à la commune de suivre les axes d'action suivants :

- Suivre de près les projets susmentionnés ;
- Implémenter, sur base de l'expérience de l'école des Bruyères, des projets similaires et adaptés dans les écoles communales ;
- Parallèlement, initier un cycle de réflexions et de discussions avec les autres établissements scolaires, fondamentaux et secondaires, autour de l'intérêt et des moyens pour ces derniers de mettre en œuvre des projets « SlowHeat » ;
- Initier avec l'UCLouvain des démarches similaires dans les bâtiments dont la Ville est copropriétaire ;
- Initier des démarches similaires dans les bâtiments publics et accueillant les associations culturelles de son territoire et qui sont subsidiées par les pouvoirs publics locaux (Placet, Jean Vilar, CCO, etc.).

### **Références**

\* Quelques sources : Plateforme SlowHeat : <https://www.slowheat.org/agir> ; Expérience SlowHeat UCLouvain : <https://uclouvain.be/fr/instituts-recherche/lab/actualites/slowheat-loci-lab.html> ; Projet SlowHeat Ecole des Bruyères : <https://energieplus-lesite.be/etudes-de-cas/energie-et-consommations3/slowheat-bruyeres/#Video> ; Projet SlowHeat Ville de Bruxelles : <https://www.cocreate.brussels/projet/slowheat/> ; Pour un premier bilan à l'école des Bruyères : <https://energieplus-lesite.be/webinaire/retour-dexperience-dune-demarche-slowheat-mise-en-place-dans-une-ecole/>

## **1.5. Favoriser les énergies renouvelables**

### **Constats**

- La part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique sur le territoire a crû faiblement entre 2006 et 2018 (de 3 à 4%), dont une augmentation de 39% de la part de la biomasse.
- La biomasse, et en particulier le bois-énergie importé, représente le potentiel thermique renouvelable le plus important à l'échelle de la commune. La forêt étant par ailleurs l'une des vulnérabilités les plus préoccupantes au niveau communal ;
- En fonction de la biomasse utilisée (type de biomasse, provenance, méthode de production, etc.), les émissions liées à sa combustion sont parfois loin d'être nulles, notamment en ce qui concerne le bois pour lequel il n'existe pas de filière présentant des garanties de durabilité satisfaisantes (1) ;
- Le territoire d'OLLN, situé dans la région agricole sablo-limoneuse, présente un potentiel restreint pour la production de biomasse (très faible pour le bois-énergie, faible pour les effluents d'élevage et intermédiaire pour les cultures (2) ;

- Il est cependant très bien situé en ce qui concerne le transport, notamment ferroviaire ;
- Les investissements nécessaires à la création d'une unité de traitement de biomasse, une unité de biométhanisation par exemple, sont trop importants pour la grande majorité des exploitants ;
- Le gisement de bois-énergie wallon est déjà exploité à sa pleine capacité ; la filière est importatrice, et les prix pourraient augmenter fortement dans les prochaines années au fur et à mesure que la demande augmente (3).

### **Propositions**

Il semble cohérent de développer et de valoriser au mieux les sources de biomasse-énergie locales, en commençant par les déchets et ressources disponibles sur le territoire et, parallèlement, de mettre en œuvre une stratégie d'approvisionnement raisonnée pour l'importation de ressources supplémentaires.

- Regrouper et développer la collecte, le traitement et la valorisation des sources de biomasse-énergie disponibles à l'échelle de la commune et des communes voisines. L'axe « développement » pourrait notamment concerner les tailles de haies, dont l'implantation bénéficie d'un important programme initié par la Région Wallonne. Une haie bien exploitée peut produire de 5 à 6 tonnes de bois par kilomètre par an.
- Planter des zones boisées sur le territoire communal (anciennes friches, parcs...), qui seront exploitées en fonction de leur capacité et en respectant la biodiversité. Celles-ci pourraient sur le long terme apporter une solution partielle aussi bien sur l'axe de la vulnérabilité des forêts du territoire que sur celui de l'énergie.
- Consolider les partenariats existants pour l'import de bois-énergie wallon ou provenant de régions frontalières, et en créer de nouveaux pour anticiper l'évolution des prix et de la demande. Sur ce point, il semble utile de solliciter le soutien et la coordination de la Région Wallonne.

### **Références**

- 1 *Limites de la biomasse en Belgique* (source: [https://www.greenpeace.org/static/planet4-belgiumstateless/2018/12/b4559a9e-b4559a9e-gp\\_rapport\\_biomass\\_fr\\_def.pdf](https://www.greenpeace.org/static/planet4-belgiumstateless/2018/12/b4559a9e-b4559a9e-gp_rapport_biomass_fr_def.pdf))
- 2 [https://dial.uclouvain.be/downloader/downloader.php?pid=boreal%3A129502&datastream=PDF\\_01](https://dial.uclouvain.be/downloader/downloader.php?pid=boreal%3A129502&datastream=PDF_01) *Les impacts du développement de la biomasse-énergie sur le territoire wallon*
- 3 <https://energie.wallonie.be/servlet/Repository/recommandations-strategie-biomasse-energie-21-04-16.pdf?ID=43288>

## **2 - La mobilité**

Les ateliers complémentaires ont fait émerger une série de propositions, dont quelques-unes ont été développées et sont présentées ci-dessous.

### **2.1. Dissuader le trafic de transit**

#### **Constats**

Le trafic de transit occasionne de nombreuses nuisances dans les quartiers et augmente le sentiment d'insécurité pour les usagers des modes actifs. Il est donc nécessaire d'agir sur sa diminution.

#### **Proposition**

Nous proposons d'abaisser la vitesse autorisée sur tous les axes de la commune, en passant à 50 km/h partout et 30 km/h dans tous les centres. Cette baisse découragerait le trafic de transit qui se reporterait vers les grands axes autoroutiers. Subsidièrement, une réduction de la vitesse entraîne une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Sont notamment concernés les tronçons de routes nationales N238 (qui traverse sur la commune des quartiers densément habités) et N4 (essentielle pour les liaisons avec les communes voisines). Dans ces deux cas, il semble que le trafic pourrait se reporter sur la E411.

Nous relevons toutefois deux points d'attention :

- analyser les effets de report vers d'autres axes et engager un dialogue avec les communes avoisinantes.
- engager un dialogue avec la région wallonne pour les axes routiers relevant de sa compétence.

#### **Références**

- Plan d'actualisation partielle du plan de mobilité pour Louvain-la-Neuve.
- Outil de comptage mis en place par des citoyens à Court St Etienne.

### **2.2. Améliorer la sécurité des cyclistes et le partage de la route**

#### **Constats**

- La création d'aménagements cyclistes adaptés améliore la sécurité de tous les usagers et encourage l'emploi du vélo ;
- La sensibilisation de tous les usagers au partage de la route est une mesure complémentaire ;

- Le centre-ville d'Ottignies fait l'objet de projets de réaménagements importants : c'est une occasion à saisir pour réfléchir à la mobilité que les citoyens veulent y voir demain ;
- Sur certaines voiries de la commune, les préconisations du Gracq pourraient être utiles pour améliorer la sécurité de tous. [https://www.gracq.org/sites/default/files/2020\\_-\\_check-list\\_aménagement.pdf](https://www.gracq.org/sites/default/files/2020_-_check-list_aménagement.pdf)

### **Propositions**

- Profiter du renouveau du quartier du centre et Douaire pour y laisser une place prépondérante à la mobilité douce (prévoir le sujet lors de la consultation citoyenne sur le sujet) ;
- Améliorer les aménagements dans plusieurs zones « à risque » de la commune, notamment autour du centre d'Ottignies. Favoriser les rues cyclables vu la densité du trafic à certaines heures et la largeur insuffisante pour y aménager une piste cyclable (Rue du Monument, de Franquénies, Chaussée de la Croix...)
- Impliquer les acteurs concernés : Gracq, riverains des zones concernées, commerçants, police, usagers...

Point d'attention :

- Garder du commerce accessible pour tous en centre-ville

### **Références**

- Projet « Rives d'Ô » déposé par Matexi
- Site du Gracq (fiches « check list aménagements » et « Séparation vs mixité »)

[https://www.oln.be/fr/ma-ville/services-au-public/activites-citoyen/participation/ateliers-participatifs/place-du-centre/220322-2e-atelier-participatif-pv\\_final.pdf](https://www.oln.be/fr/ma-ville/services-au-public/activites-citoyen/participation/ateliers-participatifs/place-du-centre/220322-2e-atelier-participatif-pv_final.pdf)

## **2.3. Décourager l'usage de la voiture individuelle**

### **Proposition 1 :**

Proposition générale : dissuader l'utilisation de la voiture pour des lieux isolés ou éloignés.

Proposition détaillée :

- Favoriser les transports en commun (gratuité, amélioration de l'intermodalité, circulation les we et en soirée...).
- Inciter au recours au covoiturage et/ou au blablacar bus en orientant vers les plateformes existantes comme blablacar.be, en créant des adaptations pour le BW avec de nouveaux arrêts de bus.
- Inciter les conducteurs au covoiturage en s'inscrivant sur les plateformes en cas de déplacement, en informant sur les plateformes, en octroyant une prime au covoiturage (exemple français depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Ces possibilités de longs trajets moins coûteux, diminuent le nombre de déplacements en voiture ainsi qu'en avion.

## **Proposition 2 :**

Proposition générale : dissuader l'utilisation de la voiture sur la commune

Proposition détaillée :

- Inciter au covoiturage et aux voitures partagées : développer ces alternatives et informer sur ces alternatives, créer une plateforme communale
- Développer ou soutenir d'autres alternatives, telles que des navettes communales, TEC à la demande, augmenter la fréquence des bus TEC et les compléter par des solutions communales dans les zones peu desservies.

Public concerné : tous les habitants de la commune, les visiteurs, les étudiants ...

Supprimer des places de parking n'est pas souhaitable, notamment parce que beaucoup de navetteurs en ont besoin pour prendre le train.

## **2.4. Améliorer les services de ramassage scolaire**

### **Constats**

- Le surpoids et l'obésité augmentent à un rythme alarmant dans les pays européens.
- Il existe une corrélation entre cette augmentation et celle d'autres affections graves : cancers, maladies cardiovasculaires, diabète, troubles musculo-squelettiques, etc.
- Le traitement de ces affections représente un coût élevé pour la collectivité.
- L'un des facteurs de l'augmentation du surpoids et de l'obésité est l'augmentation ces dernières décennies de la part de la voiture dans les déplacements.
- L'OMS recommande notamment l'exercice d'une activité physique régulière d'une durée de 60 minutes par jour pour un enfant.
- Le trafic automobile a des effets nuisibles sur la santé, sur le climat et sur la sécurité.
- Dans son PAEDC, la commune affiche son intention de réduire les émissions de CO2 en changeant les comportements des habitants.
- Il est nécessaire de désengorger certains axes routiers régulièrement encombrés aux heures de pointe et bordés par des écoles (Ecole de La Croix e.a.)
- En Belgique, certaines villes et communes déploient ou soutiennent des projets visant à créer un système de ramassage scolaire par des modes de locomotion actifs (vélo, marche à pied) : Charleroi, Feluy, Villers la Ville, etc.

### **Propositions**

1. S'informer du bilan des projets menés dans les villes et communes précitées

2. Initier une réflexion avec les écoles fondamentales communales pour implémenter un système de ramassage scolaire à pied ou en vélo qui tient compte des spécificités liées à chacun des établissements concernés, et notamment géographiques et sociales.

### **Références**

- « Epidémie d'obésité en Europe » : <https://www.france24.com/fr/europe/20220503-l-oms-tire-la-sonnette-d-alarme-sur-l-%C3%A9pid%C3%A9mie-d-ob%C3%A9sit%C3%A9-qui-frappe-l-europe>

- Ramassage scolaire à Villers la Ville : <https://www.villers-la-ville.org/administration/services-communaux/mobilite/plan-communal-de-mobilite/6-3-c-inciter-et-accompagner-la-mise-en-place-1.pdf>

- Ramassage scolaire en bus dans les écoles de Feluy : [https://www.seneffe.be/theme\\_commune/services-communaux/enseignement/projet-velobus-ramassage-scolaire-a-velo-pour-les-ecoles-de-feluy](https://www.seneffe.be/theme_commune/services-communaux/enseignement/projet-velobus-ramassage-scolaire-a-velo-pour-les-ecoles-de-feluy)

- Projet « Pedibus » Charleroi : <https://www.rtb.be/article/la-ville-de-charleroi-veut-developper-un-projet-de-ramassage-scolaire-a-pied-10898051>

### **3 - L'économie**

Les participants aux assemblées ont constaté l'absence d'actions pour s'orienter vers une économie moins carbonifère. Lors des ateliers complémentaires, plusieurs idées ont été évoquées, regroupées en trois grands axes.

#### **3.1. Encourager l'économie circulaire**

##### **Propositions**

- Renforcer le développement des commerces de seconde main
- Récupérer des matériaux de construction, par exemple en s'inspirant de la Ressourcerie de Leuven ou Restor à Tubise, que notre échevin P. Delvaux a visité (voir Bulletin communal n° 240-janvier-février 2023), il est expliqué comment les citoyens peuvent faire pour profiter de cette organisation.

A quand une plateforme de ce genre à Ottignies ?

#### **3.2. Renforcer le circuit court (CC)**

Ventes à la ferme, création des GAL, paniers de légumes, halls relais agricoles (HRA), ventes en ligne, sur les marchés, aux restaurants, aux coopératives citoyennes... Toutes ces actions permettent aux producteurs de vendre leurs produits localement et, en particulier aux magasins qui les valorisent.

##### **Constats**

- Les CC développent les relations entre producteurs et consommateurs, ils favorisent l'autonomie et la création de valeur ajoutée. Ils peuvent susciter la création d'emploi. Favoriser la production locale au détriment des importations constitue donc un double avantage ; économique et écologique.

- Les structures actuelles de distribution locale et petits magasins qui valorisent le travail des producteurs locaux sont à la peine.

- Sur les 20 Hall Relais Agricoles (HRA) existants en Wallonie, il n'y en a aucun à Ottignies (1).- InBW a inauguré cette année l'initiative « Sur le Champ » à Mont-Saint-Guibert. Cette ancienne ferme a été rachetée pour en faire un « écosystème de relocalisation alimentaire », notamment via 2 millions d'€ d'argent public (2). Il est prévu qu'une plateforme logistique pour produits locaux y soit développée. Vu la proximité de l'initiative, la commune a-t-elle pris contact avec les porteurs du projet pour étudier des possibles collaborations ?

- La Région wallonne porte depuis 2021 une attention croissante aux petits producteurs, tant en zone urbaine qu'en zone rurale et s'implique dans des stratégies alimentaires durables (3). Elle veut relocaliser l'alimentation en encourageant les CC.

- La Région wallonne a créé des organismes qui accompagnent et forment les artisans et agriculteurs dans l'apprentissage de la commercialisation en CC (techniques de

transformation, hygiène, communication, gestion, mise en réseau des producteurs (cf le carrefour paysan...) (ex : création de 20 HRA en Wallonie, diversiferm)).

- La Région wallonne a lancé un appel à projets pour soutenir financièrement des projets variés et innovants. Les cantines scolaires sont encouragées à mettre en place une politique d'alimentation durable par le Green Deal Cantines Durables qui rassemble plus de 220 cantines.

- La Région wallonne, enfin, répertorie en ligne les producteurs, artisans et magasins par province

### **Propositions et questions**

Comment notre Ville s'inscrit-elle dans cette action régionale ?

Comment la Ville peut-elle aider ces acteurs du circuit court, les renforcer ?

- Quelles aides financières peut-elle apporter ?

- Mobiliser les cantines scolaires : certaines écoles d'Ottignies faisaient partie du Green Deal en 2022. Est-ce toujours le cas ? Ne faudrait-il pas encourager toutes les écoles ?

- Etendre cette action aux centres culturels et sportifs, aux maisons de repos ...

- Pourquoi les restaurants de l'UCLouvain ont-ils cessé d'y adhérer ? Ne faudrait-il pas poser la question à l'UCLouvain et tenter de dégager une solution ?

### **Annexes et références**

Signataires Green Deal Cantines Durables (4)

#### Ecoles signataires en 2022

Ecole maternelle de Blocry (1340 OLLN)

Ecole primaire de Blocry (1340 OLLN)

Ecole de la Croix (1340 OLLN)

Ecole d'Ottignies (1340 OLLN)

Ecole de Limauges (1341 Céroux Mousty)

Ecole de Céroux (1341 Céroux Mousty)

Ecole de Mousty (1341 Céroux Mousty)

Ecole de Limelette (1342 Limelette)

Ecole de Lauzelle (1348 Louvain-la-Neuve)

#### Ont été signataires entre 2019 et 2021

Restaurants Universitaires UCLouvain (1348 Louvain-la-Neuve)

#### Sociétés catering

TCO services

(1) <https://agriculture.wallonie.be/home/aides/halls-relais-agricoles/projets-hra-selectionnees-en-2016.html> ; <https://www.mr.be/halls-relais-agricoles-etat-des-lieux-et-evaluation/>

(2) <https://www.inbw.be/sur-le-champ> : <https://www.rtb.be/article/mont-saint-quibert-torrefaction-maraichage-et-logistique-de-produits-locaux-rejoignent-lecosysteme-sur-le-champ-11210764>

(3) *Vivre la Wallonie n°53, automne2021, p.16 : dossier circuits courts*

(4) <https://www.mangerdemain.be/cantines/> et <https://www.mangerdemain.be/cuisines-centrales-et-societes-de-catering/>

### **3.3. Lutter contre le consumérisme**

#### **Proposition 1**

Rédiger et diffuser un manifeste contre les pratiques de publicité commerciale encourageant le consumérisme ou mettant en valeur des produits néfastes à l'environnement et au climat. Ce manifeste pourrait servir de base à l'interdiction de publicité pour ces produits, et être construit en collaboration avec d'autres communes intéressées par la démarche.

#### **Proposition 2**

Interdire l'implantation sur le territoire de la commune de nouveaux commerces qui dérogeraient aux principes du manifeste précité.

#### **Références**

<https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr/objectif/reguler-la-publicite-pour-reduire-les-incitations-a-la-surconsommation/>

#### **Conclusion**

Ces propositions vont dans le sens des intentions exprimées par la Majorité et sont adaptées à l'échelle de notre territoire communal. Elles permettront, nous l'espérons, de développer la résilience des habitants et de leur environnement, face aux dérèglements climatiques. Aussi, nous souhaitons engager une discussion constructive sur cette base avec tous les groupes politiques de la commune afin d'aboutir ensemble à des décisions qui puissent les concrétiser.